



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 51630

Texte de la question

M. Didier Robert attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée du commerce extérieur sur une note récente de la direction régionale du commerce extérieur de La Réunion-Mayotte relative aux échanges économiques de la Réunion avec son environnement régional. Cette note met notamment en avant les difficultés de La Réunion à trouver sa place dans la zone de l'Océan indien avec une économie très largement tournée vers la France métropolitaine et l'Europe. Pour autant, la qualité de ses infrastructures de ses produits et du savoir faire et de la technicité de ses entreprises pourraient représenter un atout non négligeable dans le développement des échanges économiques de La Réunion avec les pays de l'Océan indien. Dans la perspective des états généraux de l'outre-mer, dont un atelier est consacré à la limitation des exportations et à l'augmentation des productions locales et un autre à l'insertion et au développement des territoires d'outremer dans leur environnement régional, il souhaiterait connaître son sentiment quant aux éléments présentés dans cette note, et aux perspectives de dynamisation des échanges commerciaux de La Réunion avec les pays d'Afrique australe et de l'Océan indien.

Texte de la réponse

Les échanges commerciaux de La Réunion avec les pays de l'Afrique australe et de l'océan Indien sont faibles et fortement déséquilibrés à l'avantage de ses partenaires à l'exception de Madagascar où le solde commercial est au bénéfice de La Réunion. En 2008, les échanges globaux avec cette zone s'élevaient à 216,6 MEUR, soit 11,7 % du montant des échanges extérieurs (1 930 MEUR) de La Réunion. Les achats en provenance de ces pays représentaient 190 MEUR contre 26,6 MEUR pour les ventes. Les principaux partenaires sont dans l'ordre décroissant : l'Afrique du Sud (139,3 MEUR), l'île Maurice (42,5 MEUR) et Madagascar (33 MEUR). Les échanges avec les pays du second cercle de l'océan Indien (Mozambique, Tanzanie, Kenya, etc.) restent marginaux voire inexistants. L'accord de partenariat économique (APE) négocié par l'Union européenne avec les pays d'Afrique Orientale et Australe (ESA) dont l'île Maurice, Madagascar, les Seychelles et les Comores et avec ceux d'Afrique australe (SADC) doit améliorer à terme l'accès aux marchés de ces pays. Dans cette perspective, La Réunion doit mobiliser ses avantages comparatifs, en particulier dans les secteurs à forte valeur ajoutée comme les énergies renouvelables, le recyclage des déchets, l'industrie agroalimentaire (agro-nutrition, santé en milieu tropical, et organisation des filières d'élevage, de maraîchage et d'aquaculture) ou les technologies d'information et de communication (TIC). Le regroupement des acteurs de ces filières au sein des Associations des technologies des énergies maîtrisées, énergies renouvelables et gestion isolée de l'énergie de La Réunion, de l'Association réunionnaise des professionnels des TIC et au sein du pôle de compétitivité Qualitropic (agro-nutrition en milieu tropical) devrait favoriser la prospection des marchés internationaux et de la zone de l'Océan indien en particulier. La dynamisation des exportations réunionnaises est encouragée dans le cadre des accords de coopération régionaux signés par le conseil régional avec les pays d'Afrique australe et de l'océan Indien (Madagascar, Afrique du Sud, Mozambique, Inde, Chine et Australie, notamment) et du partenariat signé par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales avec UbiFrance en avril 2008. Ce partenariat a mis en place un programme de vulgarisation de la démarche à l'international auprès

des acteurs économiques locaux, de valorisation de l'image des départements et collectivités d'outre-mer à l'étranger et d'accompagnement des entreprises à l'international dans des filières ciblées retenues par les comités locaux de développement à l'exportation (agroalimentaire, TIC, énergies renouvelables pour La Réunion). Aujourd'hui, grâce à ce partenariat, 35 entreprises de la Réunion bénéficient d'un programme d'accompagnement à l'international personnalisé à travers la réalisation d'études de marché par les missions économiques (Afrique du Sud, États-Unis, Kenya, Emirats, Chine...), l'organisation de missions de prospection et d'actions de promotion spécifiques à l'étranger (présentations des produits agro-alimentaire au Japon, rencontres acheteurs au Canada...), ou la présence des entreprises sur des pavillons français dans des salons internationaux (TIC/Cebit d'Hanovre, Energie renouvelable/DSDS de New Delhi ou Agro/Seafood de Bruxelles). Pour répondre efficacement aux besoins des entreprises, Ubifrance négocie une convention de partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie de La Réunion, déclinaison régionale de l'accord national signé en avril 2008 par la direction générale du Trésor et de la politique économique, Ubifrance, l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie et l'Union des chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger. De manière plus générale, les entreprises réunionnaises peuvent bénéficier des procédures d'aide au développement international gérées par la Coface ou Ubifrance. Enfin, pour compenser le surcoût de déplacement des entreprises d'outre-mer sur des opérations labellisées ou organisées par Ubifrance, la secrétaire d'État chargée du commerce extérieur est intervenue en proposant un forfait d'aide au déplacement de 1 000 euros par entreprise quel que soit le pays visité, contrairement au régime général qui prévoit un forfait limité à 500 euros pour les pays proches.

Données clés

Auteur : [M. Didier Robert](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51630

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Commerce extérieur

Ministère attributaire : Commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5489

Réponse publiée le : 25 août 2009, page 8226